

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 7 JUILLET 2022
n° DEL-2022-52

L'an deux-mille-vingt-deux, le sept juillet à 20 heures et 30 minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Franck POQUIN, maire de la commune.

DATE DE CONVOCATION
1^{er} juillet 2022

Délibération publiée le 11 juillet 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 27
Présents : 18
Votants : 25

Étaient présents :

Franck POQUIN, Annie-Claude BESSON, Mickaël BILLOT, Pascale PATEAU, Bruno BESSONNEAU, Amandine HUMEAU, Daniel PASDELOUP, Marielle BARRE, Claude DELESTRE, Roland MARION, Dominique BOUVET, Pierre BEAUDOUIN, Lydie NORMAND, Jean-Pierre BARBEAU, Dominique VIEJO, Nathalie BENAITEAU, Emmanuel BOUTILLIER, Delphine BACHELÉ ;

Représentés ayant donné pouvoir : Pierrick CAPELLE, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Brigitte JUBLAN, pouvoir donné à Pierre BEAUDOUIN ; Marie-Noëlle LEGENTIL, pouvoir donné à Annie-Claude BESSON ; Laëtitia DETROY HARDY, pouvoir donné à Lydie NORMAND ; Yann LHUMEAU, pouvoir donné à Dominique VIEJO ; Béatrice VALLIN, pouvoir donné à Franck POQUIN ; Marie MALHAIRE, pouvoir donné à Franck POQUIN

Absents : Mikaël BOISSEAU, Serge MÉDINA ;

Secrétaire de séance : Bruno BESSONNEAU ;

**OBJET : VERSEMENT D'UNE PARTICIPATION AU SIÉML POUR LES OPÉRATIONS
D'EXTENSION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

Rapporteur : Monsieur Mickaël BILLOT, adjoint au maire chargé de la sécurité et de la vie associative

EXPOSÉ

La nouvelle estimation du montant des travaux nécessaires à l'extension de l'éclairage public du Stade Jean-Marc Guillou s'élève à 112.970,67 € HT, soit 135.564,80 € TTC.

La commune versera au SIÉML une participation de 100 %, soit 135.564,80 €.

Le versement de la participation du Siéml, soit 33 891,20 €, interviendra dès l'émission par celui-ci du titre de recette exécutoire.

DÉLIBÉRÉ

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de versement de la participation au Siéml.

Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le

SLOW

ID : 049-200082550-20220707-DEL_2022_52-DE

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Franck POQUIN

